

PV de l'Assemblée générale constitutive de l'Association Foncière Pastorale (AFP) de la Gittaz

Le 19 décembre 2022 – Saint Martin de Belleville

L'Assemblée générale des propriétaires, constitutive de l'AFP de la Gittaz a été convoquée le lundi 19/12/2022 à 18h00. En l'absence de quorum, celle-ci est convoquée de nouveau, sans condition de quorum, une heure plus tard, soit à 19h00.

Etaient présents : M. Christian BORREL, Mme Nicole CHAUDAN, M. Claude JAY (en tant que maire de la commune de LES BELLEVILLE et en tant que propriétaire), M. Pierre DUJEAN, Mme Nicole JAY, M. André PLAISANCE, M. André REY, M. Marin SOLLIER, M. Raymond SOLLIER, Mme Carmen JAY, Mme Nathalie DUJEAN, Mme Claudine ABROND, M. Pascal CHAUDAN, Mme Fernande AMBIEHL, M. Richard MARTIN

Le quorum n'étant pas atteint à 18h, l'Assemblée générale constitutive de l'AFP de la Gittaz est reportée à 19h.

Ordre du jour :

- 1) Election des membres du syndicat de l'AFP de la Gittaz

Résumé des échanges préalables à l'élection des membres du syndicat :

Monsieur Claude JAY, maire de la commune de les Belleville et administrateur provisoire de l'AFP, ouvre la séance à 19h10 et rappelle l'objectif principal de la soirée : l'élection du syndicat de l'AFP de la Gittaz.

Un rapide tour de table permet la présentation aux propriétaires des personnes présentes, en l'occurrence :

- Pour la commune de Les Belleville :
 - Mme Carment JAY, adjointe à l'agriculture et à la forêt
 - M. Laurent DUNAND, suppléant de Mme Carmen JAY
 - M. Maxime JURDIT, chargé du Développement durable
- Pour la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Savoie :
 - M. François FARRAUD
 - Mme Cendrine LAPLANCHE
- Pour la Chambre d'Agriculture de Savoie Mont-Blanc : Mme Rosanne PORTE
- Pour la Société d'Economie Alpestre (SEA) de Savoie : Mme Audrey ALLUIN
- Pour la Fédération des AFP de Savoie : Mme Monique BASSI-LEGER, présidente.

L'historique du projet ainsi que la procédure de création de l'AFP sont ensuite rappelés à l'assemblée des propriétaires. L'offre d'accompagnement technique à laquelle l'AFP pourra prétendre auprès de la SEA, est également présentée (voir annexe). Enfin, les règles de vote sont rappelés.

Avant la déclaration des candidats à l'élection du syndicat de l'AFP, M. André PLAISANCE informe l'assemblée que, depuis peu, il a transmis ses propriétés non-bâties de la Gittaz à ses enfants. Il n'est donc plus propriétaire au sein du périmètre de l'AFP et interroge l'assemblée sur son droit de vote.

Mme Nicole CHAUDAN précise que ces transmissions ne sont pas encore reconnues car trop récentes. N'ayant pas fait l'objet de publicité foncière à ce jour, l'acte de donation ne peut être opposable aux tiers : M. PLAISANCE devrait donc pouvoir voter ce soir. En conséquence, l'assemblée se prononce, à l'unanimité, en faveur du maintien du droit de vote de M. PLAISANCE pour cette assemblée générale constitutive.

Monsieur Claude JAY invite ensuite les propriétaires souhaitant se présenter aux fonctions de membres du syndicat, à se faire connaître. Aussi, le couple MARTIN Richard et Fernande (née AMBIELH), ainsi que le couple DUJEAN Pierre et Nathalie, par ailleurs exploitants, se présentent. M. Claude JAY précise alors que, selon lui, pour le bon fonctionnement de l'AFP, il serait préférable qu'il n'y ait qu'un seul candidat par couple et que les opposants ne se présentent pas. Mme MARTIN Morgane (non-propriétaire) rappelle toutefois qu'en cas de retrait, il n'y aurait plus assez de candidats pour constituer le syndicat. M. Pascal CHAUDAN approuve la remarque de M. Claude JAY et formule son souhait de voir certains propriétaires faire l'effort de se retirer pour que le fonctionnement futur de l'AFP ne soit pas sous tension permanente.

À la suite de ces échanges, la Présidente de la Fédération des AFP de Savoie, Mme BASSI-LEGER, rappelle que lorsque l'on souhaite s'investir dans une AFP, il convient de vouloir œuvrer pour le bien commun et d'adopter une attitude constructive et une vision collective. Défendre un intérêt personnel au sein d'une AFP n'est jamais fructueux.

Monsieur Claude JAY pose alors la question aux candidats : « Vous sentez-vous capables de vous engager pour le collectif ? ». En réponse, les couples MARTIN et DUJEAN déclarent s'inscrire dans une démarche d'apaisement. La DDT précise qu'elle pourra proposer un accompagnement lors des premières réunions du syndicat, afin d'aider à instaurer une méthode de travail et de dialogue.

Mme Nicole JAY déclare alors sa candidature, en réponse à laquelle, messieurs Richard MARTIN et Pierre DUJEAN consentent à retirer leur candidature. Par la suite, Mme Claudine ABROND et Mme Nicole CHAUDAN déclarent leur candidature. Mme Carmen JAY et M. Laurent DUNAND procède de même, en tant que représentants de la commune.

La liste définitive des candidats au syndicat de l'AFP de la Gittaz est donc la suivante :

DNUPER	NOM prénom
MBPGX7	AMBIELH Fernande
MB6Q83	ABROND Claudine
MBTK42	DUJEAN Nathalie
MBPHDR	CHAUDAN Nicole
PBCDZ4	JAY Carmen
PBCDZ6	DUNAND Laurent
MBNM4C	JAY Nicole

Le syndicat devant être composé de 12 membres dont 7 titulaires et 5 suppléants, il est ici précisé que l'élection de suppléants pourra avoir lieu à l'occasion d'une assemblée générale ultérieure.

Election du syndicat de l'AFP de la Gittaz :

L'assemblée procède au 1^{er} tour du vote à 19h20 et 21 suffrages sont exprimés.
Les résultats sont les suivants :

- AMBIEHL Fernande : 4 voix « Pour »
- ABROND Claudine : 13 voix « Pour »
- DUJEAN Nathalie : 14 voix « Pour »
- CHAUDAN Nicole : 19 voix « Pour »
- JAY Carmen : 12 voix « Pour »
- DUNAND Laurent : 19 voix « Pour »
- JAY Nicole : 19 voix « Pour »

A l'issue du vote, mesdames Claudine ABROND, Nathalie DUJEAN, Nicole CHAUDAN, Carmen JAY et Nicole JAY, ainsi que monsieur Laurent DUNAND, sont proclamés élus au premier tour. Par ailleurs, personne dans l'assemblée ne s'opposant à l'élection de Mme Fernande AMBIEHL sans recours au second tour, cette dernière est donc élue.

Monsieur Claude JAY remercie les propriétaires pour leur présence et propose aux membres du syndicat d'organiser un premier conseil syndical afin d'élire, parmi eux, un(e) Président(e) et un vice-Président(e).

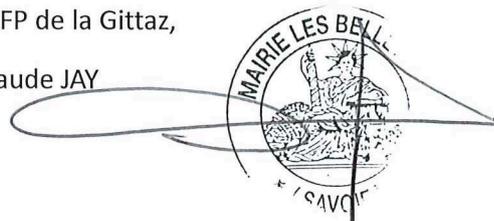
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Procès-verbal rédigé le 3 janvier 2023.

Signatures

Fait à LES BELLEVILLE,
Le 11 juillet 2023

Le Maire, en sa qualité d'administrateur provisoire de
l'AFP de la Gittaz,
Claude JAY



Les membres du syndicat de l'AFP de la Gittaz,

Nicole Jay

Carmen JAY

Laurent DUNAND

Claudine ABROND

Fernande AMBIEHL

Nathalie DUJEAN

Compte rendu de la réunion du syndicat de l'AFP de la Gittaz et de l'élection des président(e) et vice-président(e)

19 décembre 2022

A l'issue de l'Assemblée générale constitutive de l'AFP de la Gittaz, les membres du syndicat nouvellement élus, se réunissent pour élire le ou la président(e) et le ou la vice-président(e).

Mme **Nicole CHAUDAN** est élue **présidente** par 6 voix « pour » et 1 contre et Mme **Claudine ABROND** est élue **vice-présidente** par 4 voix « pour », 1 voix « contre » et 2 absentions.

Fait à LES BELLEVILLE,

Le 11 juillet 2023

Le Maire, en sa qualité d'administrateur provisoire de
l'AFP de la Gittaz,

Claude JAY

